

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

## Communiqué de presse

Mamoudzou, le vendredi 26 février 2021

---

### Covid-19

## STM : la vigilance doit être partagée avec les usagers

---

Le collectif des citoyens a annoncé une série d'actions pour obtenir la gratuité totale de la barge (piétons, véhicules) et dénoncer les conditions sanitaires des transports par navire. Il est d'abord rappelé que la gratuité, décidée par le Président du Conseil départemental pour les piétons, a été en vigueur lors du premier confinement et jusqu'à l'été dernier. Cette mesure était, à l'époque, destinée à ne pas pénaliser les soignants, les forces de l'ordre ou les usagers appelés à travailler. Elle a parfois été perçue – ce qui n'était pas l'objectif – comme un encouragement à se déplacer gratuitement, et cette mesure n'a pas été reconduite lors de ce nouveau confinement.

Dans l'intervalle, une nouvelle billetterie a été mise en place (*des solutions hydro-alcooliques sont disponibles avant et après le portique*), concrétisant un engagement de longue date. Elle permet notamment une comptabilisation du nombre de voyageurs par navire, ce qui doit favoriser une limitation de la fréquentation.

Malgré l'impact de la pandémie de la COVID-19, notamment sur les effectifs du STM, des mesures d'hygiène et de distanciation ont été rapidement mises en place, limitant ainsi les nouveaux foyers liés aux transports. Le STM s'organise pour garantir un bon niveau de service et d'entretien afin de protéger la santé des usagers comme des salariés.

Dès le début mars, des spots audio réalisés par l'ARS (en deux langues français et shimaoré) seront diffusés dans les barges. Un marquage sera également installé pour le respect de la nécessaire distanciation physique. Un accompagnement humain à bord sera organisé en direction des usagers. Au-delà des mesures prises par le STM, il est rappelé l'enjeu de l'indispensable civisme en période de confinement (port du masque, déplacements limités, respect de la distanciation sociale et des mesures de marquage...). Le STM entend contribuer à favoriser l'adoption par la population de comportements adaptés afin de diminuer le risque de contamination pour soi et les autres.

Le STM doit assurer la continuité des services essentiels, en veillant au respect des principes de responsabilité, d'exigence et de bienveillance.

#### CONTACT PRESSE

Bruno COHEN-BACRIE

[bruno.cohenbacrie@cg976.fr](mailto:bruno.cohenbacrie@cg976.fr) • 0639 69 89 06

Direction de la Communication

[dir.com@cg976.fr](mailto:dir.com@cg976.fr) • 0269 63 60 60

#### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

BP 101

97645 MAMOUDZOU CEDEX

02 69 66 10 00

[www.cg976.fr](http://www.cg976.fr) / [www.cd976.fr](http://www.cd976.fr)